

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT 584-2026

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité tenue à l'hôtel de ville de Saint-Jude le 5 mai 2026, le Conseil a adopté le règlement 584-2026 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments de la municipalité de Saint-Jude.

Le règlement a pour objet d'empêcher le dépérissement des bâtiments, assurer leur protection contre les intempéries et préserver l'intégrité de leur structure.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le 7 mai 2026.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'hôtel de ville, 940 rue du Centre Saint-Jude durant les heures régulières et sur le site internet de la municipalité à www.saint-jude.ca.

Donné à Saint-Jude, ce 7 mai 2026.

Myriam Fournier
Directrice-générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

RÈGLEMENT 584-2026

Je, soussigné, Myriam Fournier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Jude certifie par la présente, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés, entre 12 h et 17 h, le 7 mai 2026, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 mai 2026.



Myriam Fournier,
Directrice générale et
greffière-trésorière